

**REPUBLIQUE DU NIGER**



**MINISTERE DE LA JUSTICE**



## **Projet Annuel de Performance : 2023**

**JUILLET 2022**

<b>1</b>	<b><i>Mot du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux</i></b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b><i>INTRODUCTION</i></b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b><i>SYNTHÈSE STRATÉGIQUE</i></b>	<b>5</b>
3.1	Mission du Ministère	5
3.2	Présentation de l'objectif stratégique	5
3.3	Principaux résultats stratégiques	5
3.4	Evolution du budget	6
3.5	Présentation du cadre stratégique des programmes	6
<b>4</b>	<b><i>PAP DES PROGRAMMES</i></b>	<b>8</b>
<b>4.1</b>	<b>PROGRAMME 1 : PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE</b>	<b>8</b>
4.1.1	Objectif du programme	8
4.1.2	Résultats attendus du programme	8
4.1.3	Indicateur et cibles	8
4.1.4	Présentation des actions et des mesures	8
4.1.5	Programmation financière	9
4.1.6	Budgétisation du programme	9
4.1.7	Développement sur les AE et CP	11
4.1.8	Développement sur le plafond des emplois	11
4.1.9	Responsabilités au sein du programme	11
<b>4.2</b>	<b>PROGRAMME 2 : PROMOTION DE L'ACCES A LA JUSTICE</b>	<b>11</b>
4.2.1	Objectif du programme	12
4.2.2	Résultats attendus du programme	12
4.2.3	Indicateur et cibles	12
4.2.4	Présentation des actions et des mesures	12
4.2.5	Programmation financière	12
4.2.6	Budgétisation du programme	13
4.2.7	Développement sur les AE et CP	15
4.2.8	Responsabilités au sein du programme	15
<b>4.3</b>	<b>PROGRAMME 3 : HUMANISATION DU MILIEU CARCÉRAL</b>	<b>16</b>
4.3.1	Objectif du programme	16
4.3.2	Résultats attendus du programme	16
4.3.3	Indicateur et cibles	16
4.3.4	Présentation des actions et des mesures	16
4.3.5	Programmation financière	17
4.3.6	Budgétisation du programme	17
4.3.7	Développement sur les AE et CP	19
4.3.8	Développement sur le plafond des emplois	19
4.3.9	Responsabilités au sein du programme	19
<b>4.4</b>	<b>PROGRAMME 4 : PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS</b>	<b>19</b>
4.4.1	Objectif du programme	20
4.4.2	Résultats attendus du programme	20
4.4.3	Indicateur et cibles	20

4.4.4	Présentation des actions et des mesures	20
4.4.5	Programmation financière	21
4.4.6	Budgétisation du programme	21
4.4.7	Développement sur les AE et CP	23
4.4.8	Développement sur le plafond des emplois	23
4.4.9	Responsabilités au sein du programme	23
5	<b>ANNEXES</b>	<b>24</b>
	Annexe 1 : Programme I	24
	Annexe 2 : Programme II	30
	Annexe 3 : Programme III	35
	Annexe 4 : Programme IV	38

### Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Evolution du budget</i>	6
<i>Tableau 2 : Tableau de synthèse des programmes</i>	7
<i>Tableau 3 : Cibles du programme .....</i>	8
<i>Tableau 4 : Actions du programme ....</i>	8
<i>Tableau 5 : Programmation financière du programme.....</i>	9
<i>Tableau 6 : Budgétisation par action du programme.....</i>	10
<i>Tableau 7 : Plafond des autorisations d'emplois réénumérés du programme...</i>	11

## **1. MOT DU MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX**

L'année 2023 marquera le cinquième exercice de programmation budgétaire depuis le basculement du Niger dans le budget programme en 2018. Il sera aussi le deuxième du programme de Renaissance III, sous le mandat du Président de la République, SEM MOHAMED BAZOUM.

Pour rappel, le budget programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques dans l'espace UEMOA visant l'amélioration de la qualité de la dépense publique et de l'offre du service public.

Le présent Projet Annuel de Performance (PAP) 2023 découle du Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD 2023-2025) du Ministère de la justice. Il est articulé, comme pour les quatre précédents, autour de quatre programmes budgétaires qui concentrent les priorités du ministère par rapport à ses missions et aux axes stratégiques du Plan d'actions décennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH) pour la période 2016-2025.

Le PAP 2023 reprend et consolide pour l'essentiel, les actions inscrites dans les PAP antérieurs et qui participent de la mise en œuvre des réformes juridiques et institutionnelles visant l'amélioration du fonctionnement de notre système judiciaire. Il s'agit principalement d'assurer la régularité des audiences aussi bien ordinaires que spécialisées ainsi que celles des chambres criminelles des TGI, qui ont tenu leurs premières sessions en 2021.

L'amélioration de l'accès à la Justice passe par des profondes réformes du système judiciaire, par l'élargissement de la carte judiciaire à travers la construction et l'opérationnalisation des nouvelles juridictions, le recrutement du personnel judiciaire, la dématérialisation et la digitalisation des procédures judiciaires et de délivrance des actes de Justice, l'assistance juridique et judiciaire, etc.

Il s'agira aussi de mettre en œuvre les réformes pénitentiaires avec le déploiement effectif du personnel du cadre de l'administration pénitentiaire. Dans cette optique, le Ministère de la Justice engagera un dialogue opérationnel avec le Ministère de l'Intérieur sur les questions essentielles du transfert du patrimoine mobilier et immobilier dédié à la gestion des établissements pénitentiaires et du reversement volontaire des éléments de la Garde Nationale du Niger désirant poursuivre leur carrière au sein de l'administration pénitentiaire.

C'est le lieu de remercier et encourager tous les partenaires bi et multilatéraux qui œuvrent à nos côtés en vue de l'amélioration de la performance de notre système judiciaire et qui sont disposés à accompagner les réformes juridiques, judiciaires et pénitentiaires que nous portons.

**S.E.M. IKTA ABDOULAYE MOHAMED**

## 2. INTRODUCTION

Le Projet Annuel de Performance (PAP) 2023 est la déclinaison annuelle du Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (2023-2025), élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive de l'UEMOA N°06/CM/UEMOA/2009 portant Lois des Finances.

Il est bâti en conformité avec les axes du programme de renaissance III que la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement s'engage à concrétiser et en lien avec les axes stratégiques du Plan d'actions décennal 2016-2025 de mise en œuvre de la Politique Nationale Justice et Droits Humains, adoptée par décret N°2015-320/PRN/MJ du 25 juin 2015.

L'objet du PAP est de présenter le budget détaillé des actions définies pour l'atteinte des objectifs prédéfinis dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère de la Justice pour la période 2023-2025.

Le PAP est élaboré sur la base des quatre (4) programmes définis par le Ministère de la Justice :

- *Pilotage de l'administration de la Justice*
- *Promotion de l'accès à la Justice*
- *Humanisation du milieu carcéral*
- *Promotion et protection des droits humains*

Le contenu du PAP se décline comme suit :

- *La synthèse stratégique*
- *Le PAP des Programmes*
- *Les annexes*

## 3. SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

### 3.1 Mission du Ministère

Le Ministère de la Justice est un service administratif qui met à la disposition du citoyen, les ressources de la Justice que sont le personnel judiciaire (magistrats et greffiers principalement), les infrastructures judiciaires, les auxiliaires de Justice, les établissements pénitentiaires, lui permettant d'accéder à tous les services offerts par la Justice.

Sur la base du décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de la Justice a pour attributions, en relation avec les autres Ministres concernés, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière judiciaire et des droits de l'Homme conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

### 3.2 Présentation de l'objectif stratégique

L'objectif stratégique est de contribuer au renforcement de la place de la justice au sein de l'Etat de droit et de la société, de manière à en faire un pilier essentiel de la construction démocratique et du développement du Niger.

### 3.3 Principaux résultats stratégiques

Les principaux résultats stratégiques sont :

- *La performance de la justice est améliorée ;*
- *La qualité de l'offre du service public de la Justice est améliorée ;*
- *L'accès équitable des citoyens à la justice est renforcé ;*
- *Le milieu carcéral est davantage humanisé ;*
- *La promotion et la protection des droits humains sont assurées.*

### 3.4 Evolution du budget

Tableau 1 : Evolution du budget

Catégorie de dépenses	2019		2020		2021		2022	
	Prév.	Réal.	Prév.	Prév.	Réal.	Prév.	Prév.	Réal. (au 15/07/2022)
Personnel	6304514623	5171418987	6481645061	6304514623	6 968 121 847	10 728 171 517	7 399 070 457	3 187 171 695
Biens et services	2103127400	1991892438	1799724999	2103127400	2 130 737 036	1 780 257 620	5 097 614 149	805 546 340
Transfert	114738321	313419597	619217082	114738321	806 355 792	765 804 719	1 414 015 312	354 055 497
Investissements	2388867599	2578650886	2150346999	2388867599	3 115 113 188	1 560 240 552	5 338 418 072	369 400 450
<b>Total général</b>	<b>10911247943</b>	<b>10055381908</b>	<b>11050934141</b>	<b>10911247943</b>	<b>13 020 327 863</b>	<b>14 834 474 408</b>	<b>19 249 117 990</b>	<b>4 716 173 982</b>

NB : Budget des trois dernières années et l'année en cours

### 3.5 Présentation du cadre stratégique des programmes